

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 17 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mme Christine TEULIER – M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT -Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE – Didier KAZMA - Maxime GAILLAC – Mme Séverine MAZARS - M. Bruno BAYOL - Mme Nicole JANNOT – M. François DERBOIS – Mmes Maryline SALVAN – Mme Nadine BONTEMPS.

**Procurations : Mme Michèle JOSEPH-EDMOND à Mme Michèle PLEINECASSAGNE,
Mme Laurence ZARATE à Mme Christine TEULIER,
M. Faridi ABOUBACARI à M. Didier KAZMA,
M. Lionel AULANIER à Mme Nadine BONTEMPS,**

Absents : Mmes Laurianne VINCENT – Mathilde KART-BENTRARI - Marine FARBOS – Marie-Emilie BOTELLA – MM. Ambdillah BACAR – Robert GREVEN.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Séverine MAZARS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Actualisation du Plan de Financement du Complexe Sportif René GRES.

M. AUGIER rappelle les délibérations du 30 janvier et du 5 novembre relatives au plan de financement du Complexe Sportif René Grès.

Au regard des retours des financeurs sollicités, il convient d'actualiser le plan de financement du poste de travaux relatif à l'éclairage du Stade René Grès, et selon la répartition suivante :

ETAT - DETR	8 000.00 €	11.30 %
REGION	12 000.00 €	16.94 %
DISTRICT	14 164.39 €	20.00 %
DECAZEVILLE COMMUNAUTE - FONDS DE CONCOURS	11 000.00 €	15.53 %
SIEDA	10 623.00 €	15.00 %
SOUS TOTAL	55 787.39 €	78.77 %
AUTOFINANCEMENT	15 034.54 €	21.23 %
TOTAL	70 821.93 €HT	100.00%

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement qui lui est soumis.

La présente délibération est approuvée l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture **30 janvier 2026**

Publiée ou Notifiée le **30 janvier 2026**.

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,



Séverine MAZARS



Pour extrait conforme,

La Maire,



Christine TEULIER

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE, 68, Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cédex 7 dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.